



**PRÉFET
DE LA RÉGION
OCCITANIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
(NOMINATIFS)
N°R76-2025-208

PUBLIÉ LE 8 JUILLET 2025

Sommaire

DREETS OCCITANIE /

R76-2025-07-04-00001 - Arrêté portant subdélégation de M. TOGNOLA DREETS Occitanie (compétences générales) (8 pages)	Page 3
R76-2025-07-04-00002 - Arrêté portant subdélégation de signature de M. TOGNOLA DREETS Occitanie (chorus) (3 pages)	Page 12

DREETS OCCITANIE

R76-2025-07-04-00001

Arrêté portant subdélégation de M. TOGNOLA
DREETS Occitanie (compétences générales)



**PRÉFET
DE LA RÉGION
OCCITANIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale
de l'économie, de l'emploi,
du travail et des solidarités**

**Arrêté portant subdélégation de signature de Julien TOGNOLA,
directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités Occitanie
Compétences générales, d'ordonnancement secondaire délégué, commande publique**

Le directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités Occitanie

Vu le code de l'action sociale et des familles ;
Vu le code du commerce ;
Vu le code de la consommation ;
Vu le code de la construction et de l'habitat ;
Vu le code de la commande publique ;
Vu le code de l'éducation ;
Vu le code du travail ;
Vu le code de la santé publique ;
Vu le code de la sécurité sociale ;
Vu le code du tourisme ;
Vu la loi organique n° 2001-692 du 1^{er} août 2001 relative aux lois de finances ;
Vu la loi n° 72-619 du 5 juillet 1972 modifiée portant création et organisation des régions, notamment son article 21-1 ;
Vu le décret n° 99-89 du 8 février 1999 pris pour l'application de l'article 3 du décret n° 98-81 du 11 février 1998 modifiant la loi n° 68-1250 du 31 décembre 1968 relative à la prescription des créances sur l'État, les départements, les communes et les établissements publics et relatif aux décisions prises par l'État en matière de prescription quadriennale ;
Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
Vu le décret n°2015-1689 du 17 décembre 2015 modifié portant diverses mesures d'organisation et de fonctionnement dans les régions de l'administration territoriale de l'État et de commissions administratives ;
Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 modifié relatif aux marchés publics ;
Vu le décret n°2019-1383 du 18 décembre 2019 relatif à la déconcentration de décisions administratives individuelles dans le domaine des affaires sociales et de la santé ;
Vu le décret n° 2020-1545 du 9 décembre 2020 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités, des directions départementales de l'emploi, du travail et des solidarités et des directions départementales de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations ;
Vu le décret en conseil des ministres du 11 janvier 2023 portant nomination de Pierre-André DURAND, préfet de la région Occitanie, préfet de la Haute-Garonne ;

Vu l'arrêté interministériel du 11 janvier 2010 portant règlement de comptabilité du ministère du travail, des relations sociales, de la famille, de la solidarité et de la ville et du ministère de la santé et des sports pour la désignation d'un ordonnateur secondaire délégué ;

Vu l'arrêté interministériel du 29 décembre 2016 portant déconcentration des actes relatifs à la situation individuelle des agents publics exerçant leurs fonctions dans les services déconcentrés des administrations civiles de l'État au sens de l'article 15 du décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et département ;

Vu l'arrêté interministériel du 29 décembre 2016 fixant la liste des actes relatifs à la situation individuelle des agents publics exerçant leurs fonctions dans les services déconcentrés des administrations civiles de l'État pour lesquels l'avis du responsable de service déconcentré sous l'autorité duquel sont placés ces personnels est requis préalablement à leur édicton ;

Vu l'arrêté du 12 avril 2018 relatif à la signature électronique dans la commande publique et abrogeant l'arrêté du 15 juin 2012 relatif à la signature électronique dans la commande publique ;

Vu l'arrêté du 8 novembre 2022 nommant Julien TOGNOLA, directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités Occitanie ;

Vu l'arrêté préfectoral du 17 septembre 2024 portant délégation de signature à Julien TOGNOLA, directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités Occitanie ;

Vu l'arrêté préfectoral du 1^{er} octobre 2024 portant organisation de la direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DREETS) Occitanie ;

ARRÊTE

SECTION I COMPETENCE D'ADMINISTRATION GENERALE

Article 1 : subdélégation de signature est donnée, dans les conditions posées à l'article 5 de l'arrêté préfectoral de délégation susvisé aux agents et fonctionnaires de la DREETS Occitanie dans les domaines désignés ci-après concernant les décisions, actes administratifs et correspondances relevant des attributions de la DREETS Occitanie, chacun pour les compétences qui le concerne :

A) l'organisation et le fonctionnement de la DREETS ;

Cette disposition est soumise au visa préalable du délégant dans le cas où la structure de l'unité est modifiée ou, dans le cas où les répartitions des effectifs entre les missions au sein de l'unité sont modifiées.

Stéphane GUIGUET, directeur régional délégué, responsable du secrétariat général ;

Thierry BORGHESE, directeur régional adjoint, responsable du pôle Concurrence, consommation, répression des fraudes et métrologie ;

Régis CORNUT, directeur régional adjoint, responsable du pôle Cohésion sociale, formation, certification ;

Bastien ESPINASSOUS, directeur régional adjoint, responsable du pôle Entreprises, Emploi, Économie ;

Nadia ROLSHAUSEN, directrice régionale adjointe, responsable du pôle Politique du travail ;

Marie-Line SARZI, directrice de cabinet.

B) la gestion des congés des personnels placés sous son autorité en application des arrêtés du 29 décembre 2016 susvisés ;

Stéphane GUIGUET, directeur régional délégué, responsable du secrétariat général ;

Thierry BORGHESE, directeur régional adjoint, responsable du pôle Concurrence, consommation, répression des fraudes et métrologie ;
Régis CORNUT, directeur régional adjoint, responsable du pôle Cohésion sociale, formation, certification ;
Bastien ESPINASSOUS, directeur régional adjoint, responsable du pôle Entreprises, Emploi, Économie ;
Nadia ROLSHAUSEN, directrice régionale adjointe, responsable du pôle Politique du travail ;
Marie-Line SARZI, directrice de cabinet.

- C) l'exercice des missions de la DREETS telles que prévues par le décret n° 2020-1545 du 9 décembre 2020 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités, des directions départementales de l'emploi, du travail et des solidarités et des directions départementales de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations ;

Stéphane GUIGUET, directeur régional délégué, responsable du secrétariat général ;
Thierry BORGHESE, directeur régional adjoint, responsable du pôle Concurrence, consommation, répression des fraudes et métrologie ;
Régis CORNUT, directeur régional adjoint, responsable du pôle Cohésion sociale, formation, certification ;
Bastien ESPINASSOUS, directeur régional adjoint, responsable du pôle Entreprises, Emploi, Économie ;
Nadia ROLSHAUSEN, directrice régionale adjointe, responsable du pôle Politique du travail ;
Marie-Line SARZI, directrice de cabinet.

- D) l'activité d'agrément et de contrôle en matière de délivrance des titres professionnels ;

Stéphane GUIGUET, directeur régional délégué, responsable du secrétariat général ;
Bastien ESPINASSOUS, directeur régional adjoint, responsable du pôle Entreprises, Emploi, Économie ;
Stéphane BONNAFOUS, chef du service régional de contrôle et de la politique des titres professionnels ;
Nathalie ASTRUC-BARTHE, cheffe adjointe du service régional de contrôle et de la politique des titres professionnels.

- E) la mise en œuvre des dispositions des articles L. 531-6 et R. 522-7 du code de la consommation pour les sanctions relatives à la mise sur le marché de produits dont la non-conformité à la réglementation a été établie par analyse ou essai d'un échantillon prélevé ;

Stéphane GUIGUET, directeur régional délégué, responsable du secrétariat général ;
Thierry BORGHESE, directeur régional adjoint, responsable du pôle Concurrence, consommation, répression des fraudes et métrologie.

- F) la gestion des personnels placés sous son autorité en application des arrêtés du 29 décembre 2016 susvisés ;

Stéphane GUIGUET, directeur régional délégué, responsable du secrétariat général ;
Bertrand MARTINEL, chef du service Ressources humaines.

- G) les actes relatifs au contentieux administratif entrant dans le cadre des attributions relevant du code du travail.

Stéphane GUIGUET, directeur régional délégué, responsable du secrétariat général ;
Bastien ESPINASSOUS, directeur régional adjoint, responsable du pôle Entreprises, Emploi, Économie.

Article 2 : en cas d'absence ou d'empêchement de Stéphane GUIGUET, Thierry BORGHESE, Régis CORNUT, Bastien ESPINASSOUS, Nadia ROLSHAUSEN, Marie-Line SARZI, la subdélégation de signature sera exercée, dans la limite de leurs attributions, pour les décisions visées à l'article 1 § B et C, par :

Frédéric ALOY ;	Maryse DERAY ;	Bertrand MARTINEL ;
Nathalie ASTRUC-BARTHE ;	Muriel FERRERO ;	Géraldine MARQUET ;
Johanna AZAIS ;	Armel FLECHER ;	Mathias MONDAMERT ;
Hervé BABONNAUD ;	Nelly FOUCHER ;	Sophie NEGRE ;
Guillaume BELOT ;	Valérie GALAUP ;	Virginie NEGRE ;
Elodie BONNET ;	Audrey HILLAT ;	Aurélia PARDO ;
Stéphane BONNAFOUS ;	Vassoumady HUSTA ;	Thomas PELLERIN ;
Philippe BRONSART ;	Rémi LARDELLIER ;	Servane SCICLUNA ;
Nathalie CAMPOURCY ;	Cécile le QUER ;	Laurence SERRANO-LASBATS ;
Guy CARREGUES ;	Valérie LECHARDOY ;	Nadia TEMPERE ;
Laurent CASAUBIEILH ;	Frédéric LECLERC ;	Charles TOSI ;
Laurence COULON ;	Alexandra LEONETTI ;	Vincent VACHE ;
Renaud DELTOMBE ;	Thierry LOUCHET ;	Gaelle VERLAQUE ;

Chefs de service, adjoints aux chefs de service, responsables d'unité et adjoints aux responsables d'unité.

Article 3 : en cas d'absence ou d'empêchement de Stéphane GUIGUET, directeur régional délégué, responsable du secrétariat général, et de Bertrand MARTINEL, la subdélégation de signature sera exercée, dans la limite de leurs attributions, pour les décisions visées à l'article 1 § F, par :

Guy CARREGUES ;
Nelly FOUCHER ;
Responsables d'unité.

Article 4 : subdélégation de signature est donnée, dans les conditions posées à l'arrêté préfectoral de délégation susvisé aux agents et fonctionnaires de la DREETS Occitanie désignés ci-après, à effet de prendre les actes nécessaires à la conduite de la procédure budgétaire et à la tarification pour les établissements et services mentionnés aux 8°, 13°, 14° et 15° du I de l'article L.312-1 du code de l'action sociale et des familles :

Stéphane GUIGUET, directeur régional délégué, responsable du secrétariat général ;
Régis CORNUT, directeur régional adjoint, responsable du pôle Cohésion sociale, formation, certification ;
Johanna AZAIS, adjointe au responsable du pôle Cohésion sociale, formation, certification ;
Laurence COULON, cheffe du service prévention de la pauvreté et lutte contre les exclusions ;
Aurélia PARDO, cheffe du service hébergement, accès au logement et intégration.

Article 5 : subdélégation de signature est donnée, dans les conditions posées à l'arrêté préfectoral de délégation susvisé aux agents et fonctionnaires de la DREETS Occitanie désignés ci-après, à effet de prendre les actes nécessaires pour les agréments des entreprises adaptées, contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens et avenants financiers auxdits contrats et contrôle de l'exécution, suspension, résiliation, décision de reversement des sommes indûment perçues :

Stéphane GUIGUET, directeur régional délégué, responsable du secrétariat général ;
Bastien ESPINASSOUS, directeur régional adjoint, responsable du pôle Entreprises, Emploi, Économie ;
Frédéric LECLERC, chef du service Emploi ;

Article 6 : subdélégation de signature est donnée, dans les conditions posées à l'arrêté préfectoral de délégation susvisé aux agents et fonctionnaires de la DREETS Occitanie désignés ci-après, à effet de prendre les actes nécessaires pour l'établissement de la liste régionale, révision, modification, radiation des défenseurs syndicaux, pour l'agrément des organismes de formation des membres du comité social et économique (en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail et en matière économique) et pour la nomination des membres du comité régional d'orientations des conditions de travail, du comité régional de prévention et de santé au travail, du comité technique régional agricole, de la fixation du nombre de membres de l'instance paritaire régionale et de la désignation des membres de la direction régionale de l'ANACT :

Stéphane GUIGUET, directeur régional délégué, responsable du secrétariat général ;
Nadia ROLSHAUSEN, directrice régionale adjointe, responsable du pôle Politique du travail ;
Nathalie CAMPOURCY, cheffe du service réglementation et relations du travail, adjointe à la responsable de pôle Politique du travail,
Virginie NEGRE, cheffe du service santé et sécurité au travail, adjointe à la responsable du pôle Politique du travail.

SECTION II COMPETENCE DE RESPONSABLE DE BUDGET OPERATIONNEL DE PROGRAMME (BOP) DELEGUE ET DE RESPONSABLE DE BOP
--

Article 7 : en cas d'absence ou d'empêchement de Julien TOGNOLA, la délégation de signature qui lui est conférée dans le cadre de l'article 11 de l'arrêté susvisé sera exercée par Stéphane GUIGUET, directeur régional délégué, responsable du secrétariat général, par Renaud DELTOMBE, chef du service Finances, Fonctionnement, Systèmes d'information, sur tous les BOP, par Régis CORNUT, directeur régional adjoint responsable du pôle Cohésion sociale, Formation, Certification, et par Bastien ESPINASSOUS, directeur régional adjoint responsable du pôle Entreprises, Emploi, Économie, pour les BOP dans la limite de leurs attributions.

SECTION III COMPETENCE DE RESPONSABLE D'UNITE OPERATIONNELLE ET DE RESPONSABLE DE CENTRES DE COUT ORDONNANCEMENT SECONDAIRE DELEGUE
--

Article 8 : subdélégation de signature est donnée, en tant que responsable d'UO et responsable de centres de coût tels que prévus aux articles 7, 8 et 9 de l'arrêté préfectoral de délégation susvisé, à effet de signer les actes relatifs aux opérations de dépenses et de recettes imputées sur tous les budgets opérationnels de programme à Stéphane GUIGUET, directeur régional délégué, responsable du secrétariat général, et à Renaud DELTOMBE, chef du service Finances, Fonctionnement, systèmes d'information.

Article 9 : subdélégation de signature est donnée, en tant que responsable d'UO et responsable de centres de coût tels que prévus aux articles 7, 8 et 9 de l'arrêté préfectoral de délégation susvisé, à effet de signer les actes relatifs aux opérations de dépenses et de recettes imputées sur les budgets opérationnels de programme suivants à :

- 102 « Accès et retour à l'emploi » ;
- 305 « Stratégies économiques » ;

Bastien ESPINASSOUS, directeur régional adjoint responsable du pôle Entreprises, Emploi, Économie ;
Frédéric LECLERC, chef du service Emploi ;
Servane SCICLUNA, adjointe au chef du service Emploi.

- 103 « Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi » ;
- Bastien ESPINASSOUS, directeur régional adjoint responsable du pôle Entreprises, Emploi, Économie ;

Frédéric LECLERC, chef du service Emploi ;
Frédéric ALOY, chef du service Mutations économiques et sécurisation de l'emploi ;
Servane SCICLUNA, adjointe au chef du service Emploi.

- 134 « Développement des entreprises et régulations » ;
Thierry BORGHESE, directeur régional adjoint responsable du pôle Concurrence, consommation, répression des fraudes et métrologie.
- 111 « Amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail » ;
Nadia ROLSHAUSEN, directrice régionale adjointe, responsable du pôle Politique du travail ;
Nathalie CAMPOURCY, cheffe du service règlementation et relations du travail, adjointe à la responsable de pôle Politique du travail,
Virginie NEGRE, cheffe du service santé et sécurité au travail, adjointe à la responsable du pôle Politique du travail.
- 104 « Intégration et accès à la nationalité française » ;
- 364 « Plan de relance-Cohésion » ;
Régis CORNUT, directeur régional adjoint responsable du pôle Cohésion sociale, formation, certification ;
Johanna AZAIS, adjointe au responsable du pôle Cohésion sociale, formation, certification ;
- 177 « Hébergement, parcours vers le logement et insertion des personnes vulnérables » ;
Régis CORNUT, directeur régional adjoint responsable du pôle Cohésion sociale, formation, certification ;
Johanna AZAIS, adjointe au responsable du pôle Cohésion sociale, formation, certification ;
Aurélia PARDO, cheffe du service hébergement, accès au logement et intégration.
- 304 « Inclusion sociale et protection des personnes » ;
Régis CORNUT, directeur régional adjoint responsable du pôle Cohésion sociale, formation, certification ;
Johanna AZAIS, adjointe au responsable du pôle Cohésion sociale, formation, certification ;
Laurence COULON, cheffe du service prévention de la pauvreté et lutte contre les exclusions.
- 147 « Politique de la ville » ;
Régis CORNUT, directeur régional adjoint responsable du pôle Cohésion sociale, formation, certification ;
Johanna AZAIS, adjointe au responsable du pôle Cohésion sociale, formation, certification ;
Muriel FERRERO, cheffe du service Politique de la ville.
- 155 « Soutien des ministères sociaux » ;
Hervé BABONNAUD, responsable d'unité Fonctionnement Logistique ;
Nadia ROLSHAUSEN, directrice régionale adjointe, responsable du pôle Politique du travail ;
Nathalie CAMPOURCY, cheffe du service règlementation et relations du travail, adjointe à la responsable du pôle Politique du travail,
Virginie NEGRE, cheffe du service santé et sécurité au travail, adjointe à la responsable du pôle Politique du travail.
- 124 « Conduite et soutien des politiques sanitaires et sociales »
- 349 « Fonds pour la transformation de l'action publique » ;
- 354 « Administration territoriale de l'État » action n°05 et action n°06 ;
- 363 « Mise à niveau numérique de l'état, des territoires et des entreprises – modernisation des administrations régaliennes »
Hervé BABONNAUD, responsable d'unité Fonctionnement Logistique.

- Crédits relevant du Fonds social européen (FSE) et ceux rattachés au BOP 155, titre 7 « Assistance technique FSE » ;

Bastien ESPINASSOUS, directeur régional adjoint, responsable du pôle Entreprises, Emploi, Économie ;
Sandrine LABBE, cheffe du service FSE.

Article 10 : subdélégation de signature est donnée, pour validation finale des actes, de programmation, de gestion, du pilotage des restitutions de crédits sur les budgets opérationnels relevant des programmes suivants, à :

Agents	BOP 102	BOP 103	BOP 111	BOP 124	BOP 134	BOP 147	BOP 155	BOP 159	BOP 177	BOP 304	BOP 305	BOP 349	BOP 354	BOP 363	BOP 364	FSE
Hervé BABONNAUD	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Mélanie BRANCO				X			X					X	X	X	X	X
Cécile COLIN						X										
Célia DEMBELE				X			X					X	X	X	X	X
Valérie GALAUP				X			X					X	X	X	X	X
Sylvie GIL																X
Paula GIRISHYA	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	
Audrey GLANDIERES				X		X										
Audrey HILLAT	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	
Karine KRZEMINSKI				X			X									
Elodie LACOMBE				X			X					X	X	X	X	X
Raymonde MAILLET				X			X									
Géraldine MARQUET				X			X									
Franck PAVAN				X			X					X	X	X	X	X
Fibby OLIVIER	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	
David RAYNAUD	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	
Isabelle RIVES	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	
Stéphanie SALVAN				X			X									
Malika SINTES																X

Marine VIRGILE				X			X									
----------------	--	--	--	---	--	--	---	--	--	--	--	--	--	--	--	--

SECTION IV COMPETENCE DE POUVOIR ADJUDICATEUR

Article 11 : Subdélégation de signature est donnée à Stéphane GUIGUET, directeur régional délégué, responsable du secrétariat général et Renaud DELTOMBE, chef du service Finances, Fonctionnement, Systèmes d'information, à l'effet de signer les actes relatifs à la passation et à l'exécution de la commande publique dans les conditions fixées dans l'arrêté de délégation de signature préfectoral susvisé.

Article 12 : Les décisions, ainsi que tous les actes et correspondances, qui sont signés en application de de ce présent arrêté, en cas d'une signature subdéléguée, devront mentionner :

Pour le préfet de la région Occitanie et par subdélégation,
(suivi de la fonction, du prénom et du nom du subdélégué)

Article 13 : Tous les arrêtés antérieurs portant subdélégation de signature de Julien TOGNOLA, directeur régional de l'économie, de l'emploi du travail et des solidarités Occitanie pour les compétences générales, d'ordonnancement secondaire délégué, et de commande publique sont abrogés.

Article 14 : Le présent arrêté entrera en vigueur à compter de sa publication au Recueil des actes administratifs de la Préfecture de région Occitanie.

Article 15 : Le directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités Occitanie est chargé de l'exécution du présent arrêté publié au recueil des actes de la préfecture de région.

Fait à Toulouse, le 4 juillet 2025

Pour le préfet de la région Occitanie et par délégation,
Le directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et
des solidarités

Signé

Julien TOGNOLA

DREETS OCCITANIE

R76-2025-07-04-00002

Arrêté portant subdélégation de signature de M.
TOGNOLA DREETS Occitanie (chorus)



**PRÉFET
DE LA RÉGION
OCCITANIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale
de l'économie, de l'emploi,
du travail et des solidarités**

**Arrêté portant subdélégation de signature de Julien TOGNOLA,
directeur régional de l'économie, de l'emploi du travail et des solidarités Occitanie**

**Compétences ordonnancement secondaire programmes n° 354, n° 155 et n°155 –
titre 7 « Assistance technique Fonds social européen »**

Administration territoriale de l'État et Conception, gestion et évaluation des politiques de l'emploi et
du travail

Application Chorus Déplacements Temporaires

Le directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités Occitanie

Vu le code de la commande publique ;

Vu le code du travail ;

Vu la loi organique n° 2001-692 du 1^{er} août 2001 relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 72-619 du 5 juillet 1972 modifiée portant création et organisation des régions, notamment son article 21-1 ;

Vu le décret n° 99-89 du 8 février 1999 pris pour l'application de l'article 3 du décret n° 98-81 du 11 février 1998 modifiant la loi n° 68-1250 du 31 décembre 1968 relative à la prescription des créances sur l'État, les départements, les communes et les établissements publics et relatif aux décisions prises par l'État en matière de prescription quadriennale ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret n° 2015-1689 du 17 décembre 2015 modifié portant diverses mesures d'organisation et de fonctionnement dans les régions de l'administration territoriale de l'État et de commissions administratives ;

Vu le décret n° 2019-1383 du 18 décembre 2019 relatif à la déconcentration de décisions administratives individuelles dans le domaine des affaires sociales et de la santé ;

Vu le décret n° 2020-1545 du 9 décembre 2020 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités, des directions départementales de l'emploi, du travail et des solidarités et des directions départementales de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations ;

Vu le décret en conseil des ministres du 11 janvier 2023 portant nomination de Pierre-André DURAND, préfet de la région Occitanie, préfet de la Haute-Garonne ;

Vu l'arrêté du 11 janvier 2010 portant règlement de comptabilité du ministère du travail, des relations sociales, de la famille, de la solidarité et de la ville et du ministère de la santé et des sports pour la désignation d'un ordonnateur secondaire délégué ;

Vu l'arrêté ministériel du 12 avril 2018 relatif à la signature électronique dans la commande publique et abrogeant l'arrêté du 15 juin 2012 relatif à la signature électronique dans la commande publique ;

Vu l'arrêté du 8 novembre 2022 nommant Julien TOGNOLA directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités Occitanie ;

Vu l'arrêté préfectoral du 17 septembre 2024 portant délégation de signature à Julien TOGNOLA, directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités Occitanie ;

Vu l'arrêté préfectoral du 1^{er} octobre 2024 portant organisation de la direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités Occitanie ;

DÉCIDE

Article 1 : subdélégation de signature est donnée à

Frédéric ALOY ;	Maryse DERAY ;	Mathias MONDAMERT ;
Nathalie ASTRUC-BARTHE ;	Bastien ESPINASSOUS ;	Sophie NEGRE ;
Johanna AZAIS ;	Muriel FERRERO ;	Virginie NEGRE ;
Hervé BABONNAUD ;	Armel FLECHER ;	Aurélia PARDO ;
Guillaume BELOT ;	Nelly FOUCHER ;	Thomas PELLERIN ;
Stéphane BONNAFOUS ;	Stéphane GUIGUET ;	Nadia ROLSHAUSEN ;
Elodie BONNET ;	Audrey HILLAT ;	Marie-Line SARZI ;
Thierry BORGHESE ;	Vassoumady HUSTA ;	Servane SCICLUNA ;
Philippe BRONSART ;	Rémi LARDELLIER	Laurence SERRANO-LASBATS ;
Nathalie CAMPOURCY ;	Cécile le QUER ;	Stéphane TALLINAUD
Guy CARREGUES ;	Valérie LECHARDOY ;	Nadia TEMPERE ;
Laurent CASAUBIEILH ;	Frédéric LECLERC ;	Charles TOSI ;
Régis CORNUT ;	Alexandra LEONETTI ;	Vincent VACHE ;
Laurence COULON ;	Thierry LOUCHET ;	Gaelle VERLAQUE ;
Renaud DELTOMBE ;	Bertrand MARTINEL ;	

à l'effet de valider, dans le cadre des programmes n° 354 « Administration territoriale de l'État », n° 155 « Conception, gestion et évaluation des politiques de l'emploi et du travail » et n°155 - titre 7 « Assistance technique FSE » les ordres de mission et les états de frais dans l'application Chorus DT, en qualité de valideur hiérarchique, dans le périmètre de leurs attributions de la DREETS Occitanie.

Article 2 : subdélégation de signature est donnée à :

Hervé BABONNAUD ;
Mélanie BRANCO ;
Renaud DELTOMBE ;
Célia DEMBELE ;
Valérie GALAUP ;
Elodie LACOMBE ;
Franck PAVAN ;

à l'effet de valider, dans le cadre des programmes n° 354 « Administration territoriale de l'État », n° 155 « Conception, gestion et évaluation des politiques de l'emploi et du travail », et n°155 - titre 7 « Assistance technique FSE » les ordres de mission dans l'application Chorus DT, en qualité de service gestionnaire, dans le périmètre des attributions de la DREETS Occitanie.

Article 3 : subdélégation de signature est donnée à :

Hervé BABONNAUD ;
Mélanie BRANCO ;
Renaud DELTOMBE ;
Célia DEMBELE ;
Valérie GALAUP ;
Elodie LACOMBE ;
Franck PAVAN ;

à l'effet de valider, dans le cadre du programme n° 354 « Administration territoriale de l'État » et n° 155 « Conception, gestion et évaluation des politiques de l'emploi et du travail » les états de frais dans l'application Chorus DT, en qualité de gestionnaire valideur, dans le périmètre des attributions de la DREETS Occitanie.

Article 4 : Les décisions, ainsi que tous les actes et correspondances, qui sont signés en application de de ce présent arrêté, en cas d'une signature subdéléguée, devront mentionner :

Pour le préfet de la région Occitanie et par subdélégation,
(suivi de la fonction, du prénom et du nom du subdélégué)

Article 5 : Tous les arrêtés antérieurs relatifs à la subdélégation de signature de Julien TOGNOLA «Compétences ordonnancement secondaire programmes n° 354, n° 155 et n°155 – titre 7 « Assistance technique Fonds social européen - Application Chorus Déplacement Temporaires» sont abrogés à la date d'entrée en vigueur de la présente décision.

Article 6 : Le présent arrêté entre en vigueur à compter de sa publication au Recueil des actes administratifs de la Préfecture de région Occitanie.

Article 7 : Le directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités Occitanie est chargé de l'exécution de la présente décision publiée au recueil des actes de la préfecture de région.

Fait à Toulouse, le 4 Juillet 2025

Pour le préfet de la région Occitanie et par délégation,
Le directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des
solidarités

Signé

Julien TOGNOLA